

Jérôme GAUDINAT

16, rue Théophraste Renaudot
86000 POITIERS

Tel : (33)-05-49-60-75-10
Mobile : (33)-06-60-30-25-89
Messagerie : jgaudinat@dbmail.com
Blog : blog.jerome-gaudinat.com

Monsieur Bernard FRAGNEAU
Préfet de la Région Poitou-Charentes
Préfet de la Vienne
Préfecture
7 place Aristide Briand
86000 POITIERS

À Poitiers, le 21 mai 2008

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter votre haute bienveillance pour vous tenir informé de mes démarches dans ma recherche d'employés auxiliaires de vie.

Actuellement, Monsieur Chadouteau, possesseur du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, mon employé depuis huit ans assure 50 % du planning de mes besoins. Monsieur Bah, étudiant en cinquième année de médecine, assure environ 30 % du planning.

J'ai lancé, par l'intermédiaire d'un cabinet de recrutement, une recherche pour compléter l'équipe qui m'est nécessaire à ma vie de tous les jours à mon domicile. Aujourd'hui j'ai reçu deux candidates, la première le mercredi 14 mai et la seconde le samedi 17 mai. Préférant la seconde candidature qui ne sera disponible qu'à partir du 1^e août, j'ai proposé un contrat à durée déterminée à la première. Celle-ci est en attente de réponses pour des contrats à durée indéterminée. Quant à la seconde, la quantité d'heures que je lui propose est insuffisante pour la décider à quitter son emploi actuel sauf si je lui trouve un autre employeur qui compléterait son temps de travail.

Même en déployant des efforts très importants ce recrutement est difficile.

Aujourd'hui je fais appel à l'intérim pour compléter l'emploi du temps. Cependant, le personnel qui est mis à ma disposition n'est pas toujours à la hauteur faute de candidats.

Ma situation est donc toujours précaire et m'expose donc à de nouvelles hospitalisations. Cela m'inquiète et me préoccupe en raison du climat qui s'est installé avec le CHU de Poitiers.

J'ai été convoqué, le 30 avril dernier, par la direction des usagers pour me faire entendre dire que le CHU avait fait des démarches auprès de la CPAM de la Vienne et de la DDISS pour obtenir la prise en charge des journées d'hospitalisation dites non médicales. En raison de la fin de non-recevoir de ces deux organismes, Monsieur François m'a indiqué que le CHU ne pouvait plus assurer ces hospitalisations en raison de l'impossibilité d'en répercuter les coûts, à cause de la tarification à l'acte, sauf si j'envisageais ma participation financière.

J'ai exposé que la tétraplégie ne permet pas de différencier des hospitalisations médicales ou non médicales puisqu'elle m'affecte 24 heures sur 24 et 365 jours par an et

m'impose de ne pas pouvoir vivre sans assistance. Par conséquent, le CHU étant le seul établissement capable de me recevoir (même si les conditions ne sont pas toujours optimales) il doit assurer cette mission.

Je vous passe les détails désagréables au sujet de ma qualification de « patient exigeant », comme si se faire brosser les dents deux fois par jour et habiller correctement étaient des demandes extraordinaires. Je me demande ce que devient la dignité de la personne dans ces structures où l'on est censé en prendre soin.

À la fin de cette réunion, Monsieur François m'a annoncé que j'allais recevoir un courrier de sa part contresigné par le directeur général Monsieur Dewitte. Je n'ai toujours rien en ma possession à ce jour.

Je vous remercie de vous soucier de mon sort.

Je reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma respectueuse considération.

Jérôme GAUDINAT